

# COMPTE-RENDU

SUR

## L'ADMINISTRATION

pendant l'année 1872.



Le Conseil d'Etat, pour se conformer à l'art. 66 de la Constitution du 15 décembre 1861, a l'honneur de présenter au Grand Conseil son rapport sur l'administration publique en 1872.

*Ce rapport est divisé en sept parties, qui correspondent aux divers Départements institués par la loi du 8 mars 1862, et se suivent dans l'ordre indiqué à l'art. 42 de celle-ci, savoir :*

- 1<sup>o</sup> Département de Justice et Police ;
- 2<sup>o</sup> Département de l'Instruction publique et des Cultes ;
- 3<sup>o</sup> Département de l'Intérieur ;
- 4<sup>o</sup> Département de l'Agriculture et du Commerce ;
- 5<sup>o</sup> Département Militaire ;
- 6<sup>o</sup> Département des Travaux publics ;
- 7<sup>o</sup> Département des Finances.



## 94 DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Les leçons ont été données dans le bâtiment des écoles de charité, à l'exception des cours d'agriculture, d'agronomie et de zootechnie, qui ont été donnés à l'école normale. Une salle de l'école industrielle cantonale a été mise à la disposition des élèves pour y travailler le soir. Le directeur des cours, M. Borgcaud, a consacré chaque semaine deux soirées à des répétitions et des interrogatoires.

Les cours de cette année n'ont point été inférieurs à ceux des années précédentes et l'essai que le canton de Vaud a commencé il y a deux ans aura sans doute des imitations dans plusieurs pays. Cette nouvelle organisation de l'enseignement agricole est certainement appelée à rendre des services importants à l'agriculture, qui est la première industrie de notre pays.

### § 5 Académie

Notre établissement d'instruction supérieure n'a subi aucune modification importante dans son personnel depuis le précédent rapport. Le compte rendu actuel devra donc se borner à n'être qu'un simple naïre d'un petit nombre de faits administratifs qui se sont accomplis pendant le courant de l'année.

Le corps enseignant reste composé comme suit.

Professeurs ordinaires . . .	21
Professeurs extraordinaires . . .	10
Professeurs agrégés . . .	4

Toutefois, parmi les professeurs extraordinaires, M. André a annoncé qu'il cesserait son cours de droit pénal dès le 31 décembre. M. François Guisan, professeur ordinaire, a bien voulu se charger de cet enseignement à titre provisoire.

M. William Reymond, qui avait été autorisé précédemment à donner un cours sur l'histoire de l'art, a été nommé instituteur au collège de Rolle. Il a demandé l'autorisation de continuer son cours à l'academie, ce qui lui a été accordé.

M. Secretan, professeur de philosophie, ayant obtenu un nouveau congé et cela pour un an, pour cause de santé, messieurs les professeurs Bonnet, Dandruan et Berangei ont été priés de se répartir entre eux les divers cours dont se compose, dans notre academie, l'enseignement de la philosophie.

Le Conseil d'Etat ayant accordé à M. Nessler un nouveau congé, jusqu'au 15 octobre 1872, MM. Bonnet et Cart ont été chargés de pourvoir au plus nécessaire et on a laissé vacant pour la fin de l'année academique le cours de littérature allemande dont le professeur en congé était chargé.

Vu l'état de santé de M. Renevier, le Conseil d'Etat a autorisé ce professeur à suspendre ses cours au gymnase et à la faculté technique dès le commencement de mai jusqu'à la fin de l'année academique 1871-1872.

Le nombre des élèves de notre academie est de 290, qui se groupent de la manière suivante

Gymnase . . . . .	117
Faculté des lettres . . . . .	23
Faculté des sciences . . . . .	25
Faculté technique . . . . .	47
Faculté de théologie . . . . .	25
Faculté de droit . . . . .	53
	<hr/>
	290

Plusieurs externes suivent à la fois des cours dans deux facultés différentes, ensorte que pour avoir le nombre exact des élèves, il faut apporter une correc-

tion au chiffre ci-dessus de 290. Cette correction faite, il reste comme nombre exact des jeunes gens qui suivent notre académie le chiffre de 271, soit 122 étudiants réguliers et 149 externes.

Un assez grand nombre de nos externes au gymnase et à la faculté des lettres sont des jeunes gens qui se rattachent à la faculté de théologie de l'église libre. Là on exige certaines études propédeutiques pour lesquelles aucun cours n'est donné dans cette faculté. Les élèves se font alors inscrire à l'académie pour suivre des cours de leur choix en qualité d'externes.

Au point de vue de la nationalité, ces 290 élèves se groupent comme suit ..

Vaudois . . . . .	176
Suisses des autres cantons . . . . .	46
Etrangers à la Suisse . . . . .	68
	<hr/>
	290

Aux examens promoteurs de juillet 1872, nous avons eu 124 élèves qui ont subi tous les examens de leurs volées respectives; sur ce nombre, 111 ont été promus de plein droit et 13 n'ont pas pu obtenir la promotion pour des causes diverses, parmi lesquelles quelques maladies.

Il est utile de rappeler que les cours de la faculté des lettres sont suivis par les étudiants de première année des facultés de théologie et de droit.

L'académie, se conformant à la destination de la fondation Gay, a, comme les années précédentes, appliqué le revenu de cette fondation à trois prix qu'elle a destinés aux trois étudiants qui s'étaient le plus distingués dans leurs examens, savoir :

Marc Vissa, étudiant en théologie	. fr.	30
Henri Manuel, » en sciences	. »	15
Henri Cordey, » gymnase	. . »	15

Le diplôme de bachelier ès-lettres a été conféré à 2 externes et à 24 étudiants de la deuxième année littéraire du gymnase. Celui de bachelier ès-sciences physiques et naturelles à 2 externes et à 9 étudiants de la faculté des sciences.

Le diplôme de licencié en théologie a été conféré à deux candidats, élèves de notre faculté de théologie. Cinq autres candidats ont subi avec succès les épreuves orales et sont admis à présenter leur dissertation et à soutenir leur thèse. Mais ils se sont mis au bénéfice du nouveau règlement qui leur accorde la possibilité d'attendre un an avant de présenter leur dissertation.

Cette année, pour la première fois, le nouveau règlement, exigeant l'impression de la dissertation, a été mis en vigueur. On a eu lieu de se féliciter de cette innovation. Les candidats ont été obligés de mieux soigner leur travail et l'épreuve appelée *dispute publique* a été plus intéressante en ce que, non-seulement MM. les experts, mais un public plus ou moins nombreux ont pu adresser la parole aux candidats au sujet de leur dissertation.

Il n'a pas été accordé de diplôme de licencié en droit, mais trois candidats ont été admis aux épreuves de la dissertation et de la dispute de la thèse.

Le diplôme d'ingénieur-construcieur a été conféré à trois étudiants de la faculté technique et celui d'ingénieur-mécanicien à quatre étudiants de la même faculté.

A la fin de l'année 1871, l'académie, se conformant au règlement de 1852, publia le programme des concours ouverts pour l'année 1872. Neuf élèves ont ré-

pondu à cet appel et ont traité neuf sujets du programme. L'académie a décerné aux concurrents six prix et trois accessits pour une somme de 455 fr.

Les gages Paris et Mâset sont accordés conformément aux intentions des fondateurs. Le prix Pavillard est transmis, comme de coutume, au directeur du collège. Le prix de lecture, institué par feu M. Levade en faveur des étudiants qui lisent le mieux la bible et les prières liturgiques, n'a pas pu être donné en 1872, aucun étudiant ne s'étant présenté au concours en se conformant aux conditions réglementaires. Pour la première fois, ces messieurs se sont refusés à lire dans la liturgie.

Les élèves qui ont joui d'une bourse de l'Etat pendant l'année 1872 ont été au nombre de 10, dont 5 appartiennent à la faculté de théologie, 3 à la faculté technique, 1 à la faculté de droit et 1 au gymnase. La somme totale de ces bourses s'est élevée à 2,312 fr. 50.

La conduite des étudiants est généralement bonne. Il est toutefois à désirer que les élèves du gymnase soient moins turbulents dans leurs auditoires respectifs. La circonstance que les locaux affectés à l'académie et au collège ont issue sur la même place donne lieu à des conflits et à des frottements désagréables. Il n'est pas non plus sans inconvénient que des auditoires académiques soient placés au-dessus des salles de l'école normale.

Le nombre des cours donnés pendant l'année académiques 1871-1872, par MM. les professeurs ordinaires, extraordinaires ou agrégés ont été au nombre de 131, savoir :

Au gymnase, dans les deux sections	31
A la faculté des lettres . . . . .	16
A la faculté des sciences . . . . .	19
A la faculté de théologie . . . . .	20
A la faculté de droit . . . . .	15
A la faculté technique . . . . .	30

---

 131

En ce qui concerne les établissements annexés à l'académie, le cabinet de chimie est en tres bon état. Chaque année on fait pour ce cabinet quelque acquisition importante. Mais, il y existe encore plusieurs instruments ou machines qui ne répondent plus à leur destination. Le cabinet de physique est aussi dans un ordre excellent. Divers instruments de précision et perfectionnés ont aussi été achetés pour ce cabinet ces dernières années. Grâce à ces instruments et au talent hors ligne du professeur de physique, les cours relatifs à cette branche continuent à être suivis par une grande affluence d'étrangers.

Un laboratoire et un cabinet de chimie sont aussi annexés à la faculté technique, le laboratoire est fréquenté par un grand nombre de jeunes gens. Pendant l'année écoulée, les travaux de ce laboratoire ont été suivis par 17 étudiants réguliers de la faculté des sciences, 15 de la faculté technique, un élève régulier et quatre externes du gymnase, enfin plusieurs élèves de l'école industrielle cantonale. Les manipulations pour un laboratoire aussi fréquenté donnent lieu à une dépense annuelle assez considérable. Ce cabinet et ce laboratoire sont aussi en très bon état.

L'académie a consigné dans son rapport annuel une observation assez grave qui doit nécessairement trouver place dans le présent compte-rendu, c'est que la pre-

mière année du gymnase, section littéraire, a offert un nombre trop considérable d'élèves non promus. Cette volée a renfermé des l'origine des élèves trop faibles et dont la place aurait été ailleurs, et il est à craindre que la volée qui a passé cet été du collège cantonal au gymnase ne soit pas plus forte. Il y a là une question importante à étudier au point de vue des études que font les élèves des premières classes du collège.

Messieurs les étudiants ont demandé la dissolution de leur corps, comme n'ayant plus sa raison d'être. Leur bibliothèque serait fondue avec la bibliothèque cantonale sous certaines conditions. Une pareille demande paraît peu conforme avec l'esprit du jour qui tend à favoriser plutôt qu'à affaiblir l'esprit de corps. On sait que le corps des étudiants fut créé en 1692 par lettres patentes du Sénat de Berne, puis confirmé en 1700. Les premiers actes conclus par écrit datent de 1720. Cette institution a subi toutes les modifications et transformations soulevées en divers temps par notre académie. Il n'existe pas de motifs suffisants pour l'abolir. La question est pendante devant le département.

On rappelle ici, simplement pour mémoire, que la faculté de théologie a cru devoir, dans son rapport annuel au synode, déterminer la position qu'elle entend conserver au milieu des débats théologiques du temps actuel. Ce fait, dont il est plus particulièrement fait mention dans la partie du compte-rendu relative aux Cultes, devait cependant, vu son importance, être rappelé à propos de l'académie.

En résumé, notre établissement d'instruction supérieure jouit d'une bonne réputation, même au dehors.



et au loin, preuve en soient les nombreux étrangers qui en suivent les cours. Mais il est vivement à regretter que l'on ait sans cesse à lutter contre des difficultés matérielles résultant de l'insuffisance des locaux.

### § 6 Bibliothèque cantonale.

Quelques dons en livres ont été faits pendant cette année. Le plus considérable est celui de mesdames Langin, consistant en une certaine quantité d'ouvrages allemands du 17<sup>e</sup> siècle. Le dépôt de la Chancellerie continue à transmettre les ouvrages que les imprimeurs du canton veulent bien déposer conformément à la loi. On a lieu d'espérer que les éditeurs de journaux périodiques publiés dans le canton continueront à y déposer leurs collections à la fin de chaque année.

Le nombre des lecteurs augmente beaucoup. C'est ce que prouve la comparaison du nombre des livres consultés sur place ou distribués hors de l'établissement en 1871 et en 1872.

	1871.	1872.
Consultés sur place	6600 volumes	10700 volumes
Distribués au dehors	4435 »	4980 »

Quelques amendes ont dû être prononcées pour retard dans la rentrée des livres au moment de la révision.

Les comptes de cet établissement bouclent comme suit.

*Recettes* provenant d'abonnements, catalogues vendus, amendes, etc. 401 fr. 45

*Dépenses.*

Achats de livres . . . . .	fr.	3130 85
Abonnements aux journaux	»	934 35
Frais divers . . . . .	»	1802 01
Traitements des employés	»	4074 50
	fr.	<u>9941 71</u>
	»	<u>401 45</u>
Excédant des dépenses . . . . .	fr.	9540 26

§ 7. **Musée d'histoire naturelle.**

Cette partie de nos collections s'est peu augmentée cette année en ce qui concerne les objets à exposer dans les vitrines. En échange, on a continué à acquérir des ouvrages d'un grand prix qui doivent être à la base des collections de cette nature.

Lorsque nos musées seront placés dans des locaux suffisamment espacés et appropriés à leur destination, nul doute que plusieurs particuliers feront des dons d'objets qu'ils conservent par devers eux dans l'état actuel des choses.

Ce sera aussi le moment de sortir de nos collections des musées pour être placés dans des collections à part un grand nombre d'objets que nos professeurs sortent des vitrines pour les employer aux démonstrations de leurs leçons et qui ont beaucoup à souffrir de cet emploi qu'on en fait.

La nécessité de posséder un préparateur intelligent et instruit se fait toujours plus sentir.

Les collections entomologiques n'ont pas beaucoup grandi non plus, mais Monsieur le conservateur tra-

vaile à les mettre en bon ordre. Toutefois M. Chavannes a augmenté de deux cadres la collection des vers-à-soie, de sorte que cette collection est maintenant aussi complète que le comporte la place dont il est possible de disposer. M. Chavannes a aussi complété plusieurs cadres des coléoptères au moyen de divers échantillons qu'il possédait en propre.

Le statu quo le plus complet règne aussi dans les collections géologique et minéralogique. Plus qu'aucune autre, celles-ci souffrent du manque d'espace et de locaux convenables. Un grand nombre d'objets sont plutôt entassés et emmagasinés qu'exposés au public.

Cependant, quelques acquisitions ont été faites, soit par des dons, soit par des achats proprement dits.

Enfin, c'est cette année que l'Etat a pris possession de la collection de feu le docteur Campiche. Cette collection achetée, il y a environ deux ans, était restée à Ste-Croix. On l'a transportée à Lausanne en 1872 et l'Etat l'a logée aussi bien qu'il l'a pu dans un local spécial, les locaux affectés aux autres collections étant insuffisants.

### § 8. Antiquités et médailles.

Grâce au zèle infatigable et éclairé, ainsi qu'à la générosité du conservateur de cette partie de nos collections, notre musée d'antiquités et de médailles prend un développement tel qu'il occupe une place très importante entre tous les autres musées de même nature en Europe. Il possède entre autres de nombreuses pièces qu'on chercherait inutilement ailleurs. En 1872, ce

musée a eu l'occasion d'acheter un assez grand nombre de monnaies grecques. M<sup>r</sup> Couvreur-Michel défunt ayant legué par son testament la somme de 2000 fr. a nos musées, sans autre désignation ultérieure, mille francs ont été alloués à la collection des antiquités et médailles. Ces mille francs ont été utilisés pour faire l'acquisition des monnaies grecques mentionnées plus haut.

A l'occasion des antiquités, le Conseil d'Etat doit mentionner un arrêté qu'il a pris pendant le courant de l'année, tendant à préserver de la dilapidation les objets d'antiquités qui pourraient être mis à découvert par les travaux de terrassement qui se font dans différentes parties du canton pour l'établissement de nos chemins de fer.

Une importante découverte de monnaies anciennes a été faite à Moudon, lors de la démolition d'un vieux bâtiment. Elles étaient renfermées dans une marmite. Plusieurs avaient passé en des mains très-diverses et il y avait danger qu'elles ne fussent perdues. Monsieur le conservateur a réussi à rassembler la plupart des plus importantes et la collection a été transportée à Lausanne.

### § 9 Musée d'antiquités d'Avenches

Le musée est destiné à recevoir les diverses curiosités trouvées dans la localité. L'année 1872 ayant été favorable pour opérer des fouilles, celles-ci ont été nombreuses et ont amené d'importantes découvertes. Aussi, la collection d'Avenches s'est-elle enrichie durant l'année de plus de 60 pièces, dont quelques-unes se

distinguent par leur rareté et leur valeur archéologique. En revanche, les médailles trouvées ne se distinguent ni par leur nombre, ni par leur qualité.

La plus importante de toutes les découvertes faites l'année dernière à Avenches est celle d'un tombeau romain trouvé sous l'aire de la grange du Paon, construite en partie sur la chaussée romaine. Ce tombeau consistait en un cercueil en chêne renfermant un assez grand nombre d'objets très-divers, dont plusieurs encore bien conservés. Ce tombeau est présumé dater du V<sup>e</sup> ou VI<sup>e</sup> siècle après J.-C. et avoir renfermé une jeune chrétienne d'une douzaine d'années. Tous ces objets ont été donnés au musée par les propriétaires de la maison où ils ont été découverts.

Les dépenses en faveur du musée d'Avenches se sont élevées à la somme de 567 fr. 65 c. destinées en grande partie à l'achat d'objets d'antiquités. Il est souvent d'une sage prudence de bien rémunérer des ouvriers qui ont certains objets en mains, afin qu'ils n'aillent pas les vendre à des étrangers. Ils sont alors perdus à toujours pour nous. Le bâtiment du musée n'a pas exigé de grandes réparations.

#### § 10 Musée des beaux arts.

En 1872, le musée Ailand a vu s'accroître sa collection de deux excellents tableaux acquis par le gouvernement. Le premier est un remarquable paysage avec animaux peint par M. Humbert, sous le titre de souvenir de la vallée des Ormonts. Le second un tableau de genre de M. Barzagli Cattaneo intitulé *Il ne m'arriva*

*plus!* Ces deux tableaux prennent certainement place parmi les bons du musée.

Le Conseil d'Etat 'a accordé les salles du Musée pour l'exposition de peinture de la Société fédérale des beaux-arts et a accordé à la Société vaudoise des beaux-arts une subvention de 500 fr. pour l'aider dans les dépenses de cette exposition.

Grâce à un système de poutres placées devant les tableaux appartenant à l'Etat, on n'a pas eu besoin de dépendre ces tableaux pour placer les autres. Aucune avarie n'a eu lieu.

Comme toutes nos autres collections, celle des tableaux souffre aussi du défaut de place. Des plans ont été établis pour gagner de la place en changeant le système d'éclairage, c'est-à-dire en faisant arriver la lumière par le haut. Ces plans sont encore à l'étude.

Notre musée de peinture est beaucoup visité, soit par le public en général, soit par des amateurs et connaisseurs proprement dits. Le public a ainsi occasion de développer son goût et les connaisseurs sont d'accord pour reconnaître que, si le musée Arlaud ne possède pas une grande quantité de tableaux, il renferme en revanche beaucoup de pièces qui doivent être envisagées comme étant de premier ordre. Des étrangers en assez grand nombre demandent à l'autorité des cartes d'admission pour faire des études et copier des toiles.